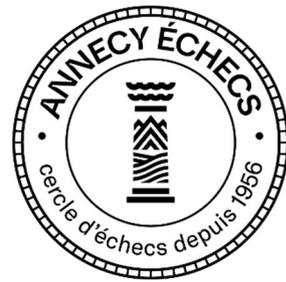


RÈGLEMENT
CHAMPIONNAT AUTOMNE 2025 - C.E.A.A



Article 1 : Présentation

L'Association : **Cercle d'Échecs de l'Agglomération Annecienne C.E.A.A**

organise son « **Championnat d'Automne du Samedi 20 Septembre au Samedi 13 décembre 2025 en 9 rondes** ».

Lieu des rencontres :

Maison des sports, 12 Chemin des grèves 74960 ANNECY CRAN GEVRIER.

Le Championnat est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être **licencié A code FRA** pour la saison en cours à la F.F.E et **avoir réglé son adhésion au club (ou pour les extérieurs, avoir réglé la participation de 10€)**. Pour les étrangers, il faut être affilié à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un **id FIDE actif**.
- **Il est possible de s'inscrire dans le championnat jusqu'au vendredi 19/09/2025 - 20h00 par mail (jplees@echecs-annecy.fr & dimitri.travailloux@gmail.com).**
- **Les débutants (moins de deux années de pratique, enfants ne sachant pas noter leurs parties) ne sont pas admis dans le championnat sauf demande motivée au Président Jean Pierre Lees par mail (jplees@echecs-annecy.fr).**
- Comportement et tenue correct exigé
- Remarque : Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1er janvier 2023. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 conçu par Erick MOURET).

Les appariements se font au **système suisse** (Règles C04.3 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE chaque mois pour l'ELO du mois suivant.

Possibilité de prendre un bye jusqu'à la **6e ronde comprise** si vous êtes absent, à condition de prévenir l'arbitre par email (jplees@echecs-annecy.fr & dimitri.travailloux@gmail.com) **au plus tard le vendredi soir à 20h00 précédant la ronde**. Le joueur est crédité de ½ point. Cette possibilité n'est permise que **deux fois** durant le tournoi.

Au-delà de deux bye, il est possible de **déclarer forfait** pour une ronde si vous êtes absent mais il est impératif de le faire **au plus tard le vendredi soir à 20h00 précédant la ronde**.

Article 3 : Cadence

Cadence : **1h30** avec un incrément **de 30s par coup** pour toute la partie.

Article 4 : Horaires

Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	Samedi 20 Septembre 2025 Arbitre : Dimitri Travailloux
2 ^{ème} ronde	Samedi 27 Septembre 2025 Arbitre : Dimitri Travailloux
3 ^{ème} ronde	Samedi 4 Octobre 2025 Arbitre : Dimitri Travailloux
4 ^{ème} ronde	Samedi 11 Octobre 2025 Arbitre : Dimitri Travailloux
5 ^{ème} ronde	Samedi 8 Novembre 2025 Arbitre : Jean Pierre Lees
6 ^{ème} ronde	Samedi 15 Novembre 2025 Arbitre : Dimitri Travailloux
7 ^{ème} ronde	Samedi 22 Novembre 2025 LANCEMENT 14h00 Arbitre : Dimitri Travailloux
8 ^{ème} ronde	Samedi 29 Novembre 2025 Arbitre : Jean Pierre Lees
9 ^{ème} ronde	Samedi 13 Décembre 2025 Arbitre : Dimitri Travailloux

**Lancement
des rondes
15h00**

Ouverture de la salle 15 min avant les rondes pour la **mise en place** des tables et des jeux **par les participants** et bénévoles du club.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Offert par le club sauf joueur licencié extérieur (10€ pour l'ensemble de la saison). Aucun prix distribué.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfait « pour une ronde ».

Si vous êtes absent et avez déjà utilisé vos deux « bye », il est possible d'être forfait si vous le déclarez le vendredi soir par mail 20h00 dernier délai (jplees@echecs-annecy.fr et dimitri.travailloux@gmail.com).

Le **délai autorisé pour le retard** est « **Zéro délai** » (article 6.7.1 des règles du jeu).

Pour signaler une **difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre désigné sur la ronde**. Vous devez prévenir les arbitres en amont de votre absence sinon vous ne serez pas appareillé pour le début de la ronde.

Jean Pierre LEES : 06 70 16 35 82

Dimitri TRAVAILLOUX : 06 84 81 88 66

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou les deux joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Les joueurs rangent les pièces de l'échiquier dans les boîtes en bois puis déposent le plateau, la boîte et le pendule dans l'armoire du club (après avoir bien vérifié que la pendule est éteinte).

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

- Les joueurs se doivent de respecter la charte du joueur d'échecs.
- **Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne ou vibre dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie (ils sont tolérés éteints et au fond d'un sac dans la salle de jeu).**
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera. Un rapport sera fait à la fédération.
- Les parties d'analyse et blitz « amicaux » sont interdits dans la salle de jeu (se rendre dans la petite salle du club)
- Les pendules doivent être manipulées calmement.

Article 11 : Comportement des joueurs

- Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement.
- Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.
- Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. **Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.**
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.

- Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.
- L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles de compétition.

Article 12 : Mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que d'éventuelles mesures sanitaires en vigueur durant le Championnat et qui feront l'objet d'un affichage spécifique (ex : mesures Covid).

Arbitre Fédéral Open 1

Jean Pierre LEES



**CERCLE D'ECHECS DE
L'AGGLO ANNECIENNE**
Maison des sports
74960 CRAN-GEVRIER

Arbitre Fédéral Open 1

Dimitri TRAVAILLOUX

